

VIE COMMUNAUTAIRE

La maison de l'Habitat

La reconquête du parc ancien

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Communauté de Communes du Pays de Redon



Des travaux à réaliser ?

Vous êtes propriétaire d'un logement ?

Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration pour votre habitat ?

Vous possédez un logement vacant ?

Profitez des renseignements gratuits de la Maison de l'Habitat



Pour toutes questions :

La Maison de l'Habitat

66 rue des Douves – REDON

Tél. : 02 99 72 16 06

E-mail : dev.urban@cc-pays-redon.fr

OPERATION PROGRAMMEE d'AMELIORATION de l'HABITAT

BENEFICIAIRES : Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

CONDITIONS :

- o Travaux en faveur de l'ADAPTATION et à l'AUTONOMIE
- o Travaux de LUTTE contre la PRECARITE ENERGETIQUE
- o Travaux de REHABILITATION de l'ensemble du LOGEMENT

ACCOMPAGNEMENT GRATUIT DES MENAGES

- Assistance et conseils pour les projets de travaux des bénéficiaires
- Diagnostic technique des logements
- Estimation des coûts des travaux et des aides financières
- Assistance au montage des dossiers de subventions

Aides spécifiques au département d'Ille et Vilaine

– OPAH- Propriétaires Occupants (hors RU de Redon)

Dossiers ADAPTATION :

- o ANAH : De 30% à 55% d'aides sur le montant HT des travaux (selon les critères de ressources du propriétaire)
- Plafond travaux : 20 000€
- o CCPR : 10% du montant HT retenu par l'Anah
- Plafond : 1 000€ (pour des travaux d'adaptation au handicap)

Dossiers ENERGIE :

- o ANAH : De 35% à 55% d'aides sur le montant HT des travaux (selon différents critères dont les ressources du propriétaire)
- Plafond travaux : 20 000€
- o Aide de Solidarité Ecologique : 10% du coût de travaux subventionnables (aide plafonnée selon les ressources du propriétaire)
- o DEP 35 : 500€ d'aide
- o CCPR : 5% du montant HT retenu par l'Anah
- Plafond : 1 000€

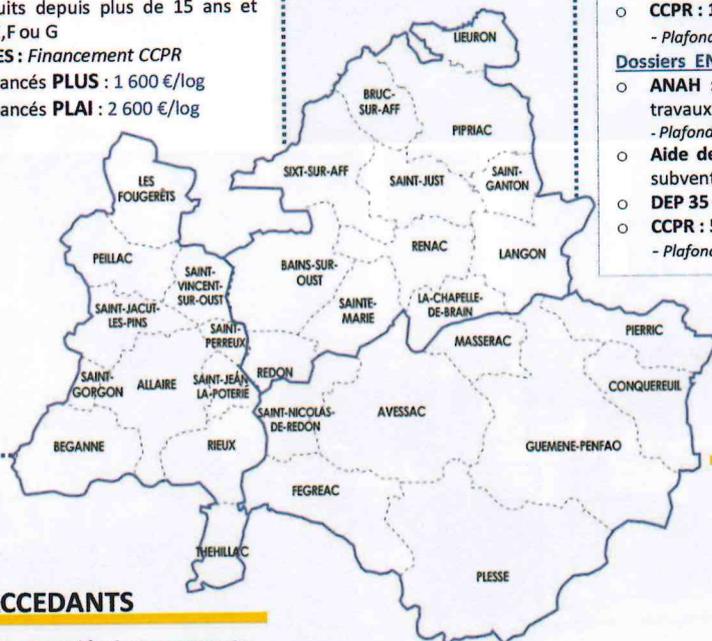
REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

BENEFICIAIRES : Bailleurs sociaux, communes et CCAS du territoire communautaire

CONDITIONS : Logements financés PLAI et PLUS, logements construits depuis plus de 15 ans et classés étiquette E, F ou G

AIDES FINANCIERES : Financement CCPR

- Logements financés PLUS : 1 600 €/log
- Logements financés PLAI : 2 600 €/log



PRIMO-ACCEDANTS

BENEFICIAIRES : Propriétaires occupants

CONDITIONS : Logement situé en centre-bourg ou centre-ville, logement vacant depuis plus d'un an, logements construits il y a plus de 50 ans

AIDES FINANCIERES :

- TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE : 2 500 € / log – Financement CCPR

FONDATION DU PATRIMOINE

BENEFICIAIRES : Propriétaires privés, sociétés à caractère familial et copropriétés

CONDITIONS : Logements habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural (maison de village typiques, fermes, châteaux...) non protégés au titre des Monuments Historiques (ni classés, ni inscrits), doivent être visible depuis la voie publique

AIDES FINANCIERES : Octroi d'un label ouvrant droit à des subventions et des déductions d'impôt